

Déposé le 06 / 02 / 18.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**2018, une année  
pour revendiquer et défendre**  
nos conditions de travail, nos droits statutaires,  
notre salaire, notre indépendance syndicale !

⇒ **Défense du baccalauréat !** *Page 4*  
⇒ **Abandon du "plan étudiants" !**

**Inclusion scolaire**  
**Défense de l'enseignement spécialisé**  
**Conférence nationale le 28 mars**

**Promotions / Carte scolaire / ...**

... les élus du personnel FO sont à votre écoute  
et vous renseignent.  
Retrouvez sur notre site  
toutes les fiches de suivi mises à votre disposition.

**Adhésion** *page 4*  
**Se syndiquer, le premier des droits ...  
qui permet de faire respecter  
tous les autres !**

**Pour plus d'actualité,  
consultez notre site  
www.snudifo13.org  
et nos mails d'inFO !**

**Calendrier prévisionnel  
des instances :**

15 février : CTSD carte scolaire  
16 février : CDEN  
22 février : CAPD Promotions  
15 mars : CAPD stages longs, congé formation et  
liste d'aptitude

**Se reporter à notre site pour toutes les infos,  
dates d'ouverture des serveurs temps partiel,  
mouvement, ...**

**Participez aux réunions  
d'information du SNUDI FO 13 !****Sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) :**

- ▶ Dates et lieux des réunions
- ▶ Informations
- ▶ Modèle de courrier à l'IEN  
pour récupération des heures



**FNEC-FP**  
**FO** *la différence, l'indépendance*

# En 2018, le SNUDI FO 13 continue de défendre vos droits et revendications

## Salaires

- Non à l'augmentation de la CSG
- Non au jour de carence
- Maintien du financement de la Sécurité Sociale par les cotisations
- Augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice

## Défense de la liberté pédagogique

### Abrogation de PPCR et de la réforme de l'évaluation qui en découle !



Les rendez-vous de carrière et l'accompagnement des enseignants dans un cadre individuel ou collectif sont une remise en cause de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique pour imposer la refondation de l'école, l'inclusion systématique...

### Promotions 2017/2018 : le barème "habituel" sera appliqué, basé sur l'AGS.

#### Première victoire contre PPCR.

Le SNUDI FO formule la même revendication pour les promotions "hors classe".

## Directeurs

- Véritable amélioration des décharges pour tous ; pas un directeur sans décharge statutaire hebdomadaire ; une aide administrative pour chaque directeur
  - Une réelle amélioration financière (100 pts d'indice pour tous) ; versement aux "faisant-fonction" d'une rémunération identique à celle des directeurs
  - Abandon du "référentiel métier" des directeurs d'écoles
  - Abandon de toutes les mesures qui transfèrent aux directeurs des responsabilités qui ne relèvent pas de leurs fonctions (PPMS, DUER, AFFELNET...) ;
- Le SNUDI FO décide d'engager une campagne sur la direction d'école.**

## Défense du statut

### ■ Non au recrutement de contractuels

Le SNUDI FO revendique le recrutement à hauteur des besoins des listes complémentaires pour faire face au manque de personnel dans les écoles.

### ■ Transformation des missions AADE en postes statutaires

Le SNUDI FO continue de demander le maintien de tous les postes AADE et la transformation des postes AADE, AVS et AESH en postes statutaires de la Fonction Publique.

## Rythmes scolaires



La volonté de revenir à la semaine de 4 jours et à la stricte séparation scolaire/périscolaire s'exprime massivement chez les enseignants.

Le SNUDI FO a toujours combattu la réforme des rythmes scolaires, la territorialisation de l'école issues de la loi de refondation de Peillon

Le SNUDI FO est présent auprès des collègues pour obtenir sur toutes les communes le retour au 4 jours sur 36 semaines et revendique l'abandon des PEDT.

## Promotions : ASA = un droit.

Le SNUDI FO revendique le maintien du bénéfice de l'ASA (Avantage spécifique d'ancienneté) pour les enseignants exerçant en "zone violence". Rien ne justifie qu'au motif du PPCR (non signé par FO) et du reclassement qui en a découlé au 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'ASA permettant de bénéficier de mois de promotions supplémentaires ne soit pas pris en compte immédiatement. C'est réglementaire, ce droit doit être appliqué !

en toute indépendance

A afficher !

de l'administration et du gouvernement.

### **Défense de la maternelle, défense du statut de fonctionnaire d'Etat des PE qui y exercent.**

La modification envisagée des missions des ATSEM fait craindre un transfert de la responsabilité de l'enseignement sur les collectivités territoriales. La reconnaissance de la spécificité de l'école maternelle repose sur la reconnaissance du caractère national de l'enseignement dispensé.

En envisageant la "transformation" de l'école maternelle, voudrait-on à terme y récupérer des postes d'enseignants qui font cruellement défaut (dédoublement des CP et CE1, pas de création de postes nécessaires) ? Pour le SNUDI FO, pas question de toucher à l'école maternelle et aux enseignants qui y exercent.

### **Carte scolaire**

Avec une dotation de 205 postes, l'administration ne pourra faire face à la hausse démographique et aux dédoublements en Education Prioritaire. Ce qui s'annonce : aucune ouverture de classe, augmentation des co-intervention dans les classes de CP et CE1 REP+, suppression des postes PARE, pas de création de postes de BD, ...

**Fo défendra dans toutes les instances les ouvertures de classes nécessaires, les postes de remplaçants, les postes spécialisés et se prononcera contre toutes les fermetures annoncées !**

*Consulter notre dossier sur notre site*

### **CP, CE1, 100% de réussite ?**

Le SNUDI FO confirme que la mise en place des CP et CE1 à 12 permet de faire un pas de plus vers la déréglementation et la désorganisation des écoles, contre les garanties statutaires ...à partir des REP+ et des REP.

Le SNUDI FO revendique le respect du triptyque : un maître, une classe, une salle de classe ; et défend la liberté pédagogique, remise en cause par la co-intervention contrainte faute de local (prétexte aussi à ne pas remplacer le maître absent !).

### **Titulaires remplaçants**

**Le SNUDI FO défend à tous les niveaux leurs conditions de travail qui se dégradent d'année en année :** multiplication des horaires différents avec les rythmes scolaires, volonté des services académiques de supprimer les différents types de brigades, nouveau décret publié le 9 mai 2017...

### **Temps partiel**

L'administration a annoncé cette année une réduction des temps partiel sur autorisation (dotation insuffisante en carte scolaire).

**"Aucun enseignant ne doit être exclu du droit au temps partiel !" :**

le SNUDI FO 13, fidèle à sa revendication, invite tous les collègues qui le souhaitent à formuler une demande de temps partiel et défendra tous les dossiers confiés.

### **Défense de l'enseignement spécialisé : oui au droit pour tout enfant de bénéficier d'une scolarité adaptée à son état de santé.**

L'inclusion scolaire systématique aboutit souvent à une dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves à "handicap", des autres élèves et des personnels.

### **Le SNUDI FO revendique :**

L'abrogation du CAPPEI, transformant les enseignants spécialisés en VRP de l'école inclusive, l'abrogation du nouveau corps des psychologues, qui, entre autres, augmente leur temps de travail (et modifie leurs missions), les maintien, rétablissement ou création de toutes les classes, structures et aides spécialisées nécessaires.

**Conférence nationale : 28 mars à Paris**

# Défense du Baccalauréat, clé de voute de notre système scolaire !

Maintien du baccalauréat, comme diplôme national organisé en épreuves terminales et anonymes,

Maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire assurant le droit à l'inscription aux études universitaires,

Maintien des programmes et des horaires nationaux de la maternelle au lycée !

Le contrôle continu, et effectué par les enseignants pour leurs propres élèves, va casser le caractère national du diplôme et instaurer l'inégalité entre les différents établissements scolaires. Ce projet de réforme du baccalauréat se met en place en même temps que le projet de loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) qui introduit la sélection à l'entrée de l'université.

Communiqués syndicaux et infos des mobilisations sur notre site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

## SNUDI FO 13 – Carte 2018

(66% déductibles des impôts)  
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille

→ Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"

- Encaissement en 2018, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)

- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2018

→ Paiement par virement(s) possible

- **Important** : communiquez-nous l'échéancier (dates et sommes) ordonné à votre banque

- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13: Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 /

Clé : RIB 55 / Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2019 à joindre à la déclaration des revenus de 2018.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire)		127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	(Echelons Hors-Classe de la grille de septembre 2017)				

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

**Cotisation de base .....+ Majoration .....= .....€**

Nom et Prénom .....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable : .....

e – mail : .....

Fonction, Ecole, Commune : .....

.....à : TD / TP Echelon:.....PE /Insttit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

Une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion.



## **OBSERVATIONS PARTICULIERES :**

*Cadre réservé au syndicat  
- ne rien inscrire*

### **Vous demandez un poste particulier (précisez)**

- Poste E                     Poste G                     Poste psy  
 UPE2A                     Poste – de 3 ans         PARE

En cas d'ouverture, existe- il un local ?.....

Quels sont les arguments en faveur de votre demande (évolution démographique, construction....) :

.....  
.....  
.....  
.....

Quel est le nombre d'élèves de 2 ans inscrits à la rentrée 2017 ?

.....

Quel est le nombre de demandes d'inscription de 2 ans non satisfaits au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (liste d'attente) ? .....

Quel est le nombre d'élèves qui n'auront pas 3 ans révolus à la rentrée 2018 et qui fréquenteront l'école ? .....

Présence du RASED (nombre de demi journées) E ? Psy?

.....

Elèves en situation de handicap

a) Quel est le nombre d'élèves en situation d'handicap ? Existe-t-il un PPS pour chacun d'entre eux ?

.....  
.....

b) Ces élèves ont-ils un AVS-i ou co ?.....

c) Accueillez-vous des enfants qui n'ont pas trouvé une place dans un établissement spécialisé ?.....

.....  
.....  
.....

**Merci d'ajouter toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Enquête renvoyer dès que possible pour intervention des représentants FO et pour que le syndicat vous apporte toute l'aide et les conseils nécessaires.**

***Force Ouvrière défendra, comme les années précédentes, tous les dossiers qui lui seront confiés.***